

TRAITEMENT MÉDIATIQUE DES VIOLENCES SEXISTES

Recommandations à l'attention des journalistes

Outils de formation pour les médias développés par

décadré
pour l'égalité dans les médias

TRAITEMENT MÉDIATIQUE DES VIOLENCES SEXISTES

Recommandations à l'attention des journalistes

**Chaque article est une occasion
d'informer et de sensibiliser !**

Outils de formation pour les médias développés par

décadré
pour l'égalité dans les médias

Juin 2023 — 3^{ème} édition
Droit de reprise et de mention libre avec la mention
du © et de décadréE.

Table des matières

1. Quels sont les enjeux ?	7
2. Visibiliser les ressources	10
3. Lexique	12
4. Les mots justes	16
5. Différents types de violence	19
6. Illustrer les violences	22
7. Recueillir des témoignages	24
8. Interpréter les statistiques	28
Impressum	34

Quels sont les enjeux ?



1. En parler pour sensibiliser et révéler cette réalité

Parler des violences sexistes pour décrypter le phénomène et le comprendre est essentiel ! Il est important de visibiliser ce phénomène de société et son ampleur en diversifiant les formes de violences abordées et les domaines touchés.

2. Se renseigner

De nombreux stéréotypes se retrouvent encore aujourd'hui dans les différentes communications au sujet des violences. Les personnes liées au cas relayé (police, justice, corps médical, proches, etc.) peuvent elles-mêmes véhiculer des stéréotypes. C'est pourquoi il est important de se documenter sur les connaissances actuelles et de faire appel à des personnes expertes.

3. Éviter le sensationnalisme et le romantisme

La violence n'est ni sensationnelle ni romantique. Il est important de traiter les sujets de manière neutre et de ne pas construire un récit sensationnaliste ou romantisé. Les situations de violences ne sont pas exceptionnelles mais font partie du quotidien de nombreuses personnes. Il est important de les mettre en perspective en soulignant cette difficile réalité.

4. Ne pas culpabiliser les victimes

Une violence est une violence quel que soit le contexte. Il est important de ne pas émettre de jugements sur le comportement, les réactions des personnes victimes, ou encore leurs physiques ou leurs attitudes lors du procès.

5. Ne pas déresponsabiliser les personnes auteures de violences

Il est important de ne pas justifier les violences ni déresponsabiliser les personnes auteures en évoquant une perte de contrôle, la folie ou la maladie, la dépendance, l'émotion ou la culture. De la même manière, il faut éviter d'accentuer certains traits (la nationalité, les dépendances, les maladies psychiques) des personnes auteures de violence et ainsi invisibiliser la multiplicité des profils existants.

6. Ne pas juger des circonstances de la relation

Qu'une relation ait commencé sur internet, à distance ou dans des conditions précaires ne constituent pas des éléments permettant de juger de la violence du partenaire. Il est préférable d'éviter de raconter les circonstances d'une manière qui tendrait à décrédibiliser celle-ci ou justifier les violences.

7. Questionner les rapports de pouvoir en jeu

La violence n'est pas une question de perte de contrôle sur soi, mais de contrôle de l'autre et de rapport de pouvoir. Il est important de questionner les rapports de pouvoir et d'emprise qui se dessinent dans la relation entre la personne auteure et victime de violence.

8. Mentionner les ressources d'aide

Chaque article est une occasion d'informer et de sensibiliser des personnes victimes, auteures et témoins potentielles. Nous vous recommandons de visibiliser des ressources d'aide en lien direct avec les violences traitées.

Visibiliser les ressources

Un exemple d'encadré à utiliser afin de visibiliser des ressources d'aide.



Besoin d'aide ?

Si vous vous inquiétez pour vous ou un-e de vos proches, contactez en toute confidentialité:

[violencequefaire.ch](https://www.violencequefaire.ch)

Service de conseils en ligne anonyme et gratuit (délais de 3 jours)

144

urgences médicales

117

police secours



Il est important de bien comprendre la portée des différentes définitions afin de les utiliser de manière judicieuse.

Les violences sont un phénomène de société structurel basé sur les rapports de genre. Elles peuvent prendre plusieurs formes qui se soutiennent entre elles comme le montre la métaphore de l'iceberg (voir page 21). Les violences les plus ordinaires/invisibles, comme le machisme ordinaire, le dénigrement, les blagues sexistes soutiennent les violences les plus visibles comme le viol et le féminicide.

Violences sexistes

On désigne par violence sexuelle et sexiste tout acte commis contre la volonté d'une personne et fondé sur les rôles binaires différents que la société attribue aux «hommes» et aux «femmes» et sur des relations de pouvoir inégales. Elle comprend entre autres la menace de violence et la contrainte. Elle peut être de nature physique, émotionnelle, psychosociale et sexuelle. Elle peut également s'exprimer par une privation de ressources ou d'accès à des services. Les femmes, les personnes mineures, ainsi que celles dont l'identité de genre ou l'orientation sexuelle et affective sort des normes les subissent en majorité. (décadréE)



Violences domestiques

Les violences domestiques désignent tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre d'anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur-e de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime. (Le Conseil de l'Europe)

Violences au sein du couple

Par violence d'un ou d'une partenaire intime, on entend tout comportement qui, dans le cadre d'une relation intime (partenaire ou ex-partenaire), cause un préjudice d'ordre physique, sexuel ou psychologique, notamment les actes d'agression physique, les relations sexuelles forcées, la violence psychologique et tout autre acte de domination. (OMS)



Féminicide

Le féminicide est la mort ou le meurtre d'une femme suite à des violences sexistes parce qu'elle est une femme. En d'autres termes, si la personne n'avait pas été une femme, elle ne serait pas morte de cette manière. Le féminicide comprend par exemple des violences sexuelles, des violences au sein du couple ou encore des crimes d'honneur.

Il est important de ne pas enlever la dimension systémique au terme. On ne qualifiera ainsi pas de féminicide un meurtre suite à un cambriolage par exemple.

Violences sexuelles

La pénétration vaginale, anale ou orale non consentie, à caractère sexuel, du corps d'autrui avec toute partie du corps ou avec un objet ;

Les autres actes à caractère sexuel non consentis sur autrui ;

Le fait de contraindre autrui à se livrer à des actes à caractère sexuel non consentis avec un tiers. (Convention d'Istanbul, art. 36)



Crime dit « d'honneur »

Les crimes d'honneur sont des actes de violence, le plus souvent des meurtres, commis par les membres masculins d'une famille à l'encontre de ses membres féminins, lorsqu'elles sont perçues comme cause de déshonneur pour la famille tout entière. Une femme peut être la cible d'individus au sein de sa propre famille pour des motifs divers, comprenant : le refus de participer à un mariage arrangé, le refus des faveurs sexuelles, la tentative de divorce — que ce soit dans le cadre de la violence conjugale exercée par son mari ou dans un contexte avéré d'adultère. La simple interprétation selon laquelle son comportement a « déshonoré » sa famille est suffisante pour enclencher une représaille. (Human Rights Watch)

Les mots justes



Abus sexuel

Allégation /
insinuation

Auteur présumé

Conflit / dispute

Dérapage /
maladresse /
caresser /
peloter /
embrasser /
comportements
inappropriés



Agression sexuelle

Accusation

Accusé

**Violences sexistes,
domestiques, au
sein du couple**

**Harcèlement/
agression sexuelle**

Différents types de violence



Drame /
crime passionnel,
familial, relationnel

Elle avoue /
raconte avoir été
violée

Faire l'amour /
relation sexuelle

Fléau / épidémie

Forcené / pervers /
prédateur

Victime présumée



**Meurtre par partenaire ou
ex-partenaire /
féminicide**

Elle dit qu'il l'a violée

**Viol / relation sexuelle
non consentie**

Problème de société

Auteur de violence

Accusatrice / plaignante



1. Violence psychologique

Propos dénigrants ; humiliations ; interdictions ; contrôle ; menaces ; intimidations.

2. Violence physique

Bloquer le passage ; retenir de force ; immobiliser ; soulever de terre ; empoigner ; secouer ; griffer ; mordre ; pincer ; attacher ; enfermer ; frapper.

3. Violence sexuelle

Harceler sexuellement ; obliger à regarder du matériel pornographique ; imposer des accessoires, des tenues, la réalisation de fantasmes ; contraindre à des actes non désirés lors des rapports sexuels (sodomie, fellation, etc.)

4. Violence économique

Forcer à quémander de l'argent à la pièce ; exiger des comptes au centime près pour le moindre achat ; ne pas contribuer aux dépenses du ménage selon ses ressources ; s'approprier son argent, ses biens.

Métaphore de l'iceberg des violences sexistes



Illustrer les violences



Voici quelques conseils afin de ne pas tomber dans les principaux écueils concernant l'illustration des articles et de permettre à chaque potentielle victime de se reconnaître.

Cas généraux

- Éviter de réduire aux violences physiques en montrant uniquement des coups ou des blessures
- Diversifier le type de personne auteure et victime. ex: âge, ethnie, morphologie
- Diversifier les lieux et ne pas représenter uniquement les violences à l'extérieur
- Éviter les images prétextes, ironiques ou romantiques, banalisant les violences

Cas particuliers

- Pour les cas particuliers, respecter l'anonymat et l'intégrité des protagonistes.
- Éviter de montrer des images valorisantes des protagonistes ou hors contexte. Ex : star sur un tapis rouge ou recevant une récompense.

Recueillir un témoignage

Le témoignage est un élément essentiel pour transmettre des récits et informer sur les violences. Certaines personnes considèrent que partager peut être bénéfique. Cela peut être une manière de reprendre une part active dans leur histoire. Cependant, c'est également une chose très délicate.

Témoigner c'est en effet se replonger dans les situations violentes et revivre le traumatisme. C'est aussi mettre en danger son anonymat et risquer de réactiver la violence. Voici quelques recommandations pour assurer un témoignage adéquat

1. S'assurer que la personne victime ait le recul nécessaire et les ressources émotionnelles pour témoigner

Nous conseillons de passer par des organisations professionnelles qui peuvent en discuter en avance avec les personnes, afin de s'assurer que les meilleures conditions soient réunies. Au besoin avoir des ressources pour ancrer la personne et des adresses d'aide à lui transmettre.

2. Prendre le temps pour écouter la personne et connecter avec elle

Chaque histoire est différente et complexe. Lors de la récolte du témoignage, il est important de prendre le temps pour comprendre et créer un lien de confiance avec la personne témoignant. Il est important de créer une atmosphère bienveillante, confiante et confidentielle. On peut laisser le choix à la personne du lieu et d'être ou non accompagnée.

Ne pas hésiter à exprimer son intention de «mettre la personne à l'aise », de « lui permettre de se sentir en sécurité » sans pour autant l'infantiliser. On peut par exemple contacter/rencontrer la personne en amont pour lui expliquer la démarche/le projet et en profiter pour lui demander ce qui d'après elle peut être mis en place pour que le témoignage se passe au mieux.

3. Garantir l'anonymat

En télévision et en radio, nous conseillons de trouver des stratégies afin d'éviter le floutage, les voix déformées engendrant un effet anxiogène. Si la victime souhaite rester anonyme, garantir son anonymat en ne divulguant aucune information permettant de la reconnaître ou d'identifier la personne auteure des violences.

4. Prêter une attention particulière aux questions posées

Dans le cas de témoignage, il est d'autant plus important de ne pas rentrer dans les biais et les mythes entourant les violences sexistes. Il est notamment primordial de ne pas questionner le comportement ou le contexte. On ne fera pas non plus de commentaires sur la manière dont la personne relate son récit.

Ne pas hésiter à préciser au début de l'entretien et / ou avant une question délicate que la personne peut choisir de ne pas répondre à une question ou corriger la personne récoltant le témoignage si une formulation / question est problématique. On peut même demander à la personne les questions dérangementes auxquelles elle ne souhaite pas répondre.

5. Laisser la personne poser ses propres mots

Le temps de la prise de conscience est différent pour chaque personne. Il est primordial de prendre conscience que les mots ont un impact. Il est ainsi important de laisser les personnes poser leurs propres mots sur les violences vécues et de ne pas imposer un vocabulaire. On ne qualifiera jamais une violence sexuelle de viol avant la personne victime ou même un acte de violent avant qu'il ait été défini comme tel par la personne.

6. Travailler de concert avec la personne témoin

Les situations de relecture sont délicates dans les métiers du journalisme dans le cas de récits de violence, nous conseillons cependant fortement de travailler avec les personnes témoins. Relater son récit n'est pas un acte anodin, collaborer activement avec les témoins permet de contrôler les informations et de s'assurer de la chronologie et des faits. Il permet aussi à la personne témoin de garder le pouvoir sur son récit.

7. Informer les témoins et les accompagner

Si la personne souhaite témoigner à visage découvert, l'informer des risques. Une victime témoignant peut se voir à nouveau confrontée à des situations de violences, insultes, messages, etc. de la part de la personne auteure, ou encore être poursuivie pour diffamation.

8. Faire un "check-in/out" en fin d'entretien

À la fin de l'entretien ou même durant celui-ci, ne pas hésiter à demander à la personne comment elle se sent / s'est sentie. La question permet de savoir si une pause est nécessaire mais aussi de ne pas quitter trop brutalement la personne. Elle permet enfin de se rendre compte de l'impact de l'entretien sur chaque personne.

9. Avoir de la bienveillance envers vous-même

Si témoigner n'est pas chose facile, recueillir un témoignage est également une chose complexe qui peut bouleverser et engendrer une charge émotionnelle importante.

Nous vous recommandons de prêter attention à vous-même. Pensez à étaler les récoltes de témoignages dans la durée. Prenez du temps pour vous et demandez si besoin une supervision.

Interpréter les statistiques

Lorsque l'on parle des violences sexistes, il faut toujours prendre les statistiques avec de la distance. En effet, la honte, le tabou mais aussi les rapports de genre participent à rendre les statistiques insuffisamment représentatives de la réalité.

La prudence reste de mise et les études sont très difficilement comparables.

Lorsque l'on utilise des statistiques, il convient ainsi de mettre en contexte le chiffre et de prendre en compte sa dimension sociale. Un chiffre ne doit jamais être pris comme un absolu. Nous vous proposons sur notre site internet une série de chiffres mis à jour régulièrement.

www.decadree.com/recommandations/

Les quatre questions à se poser pour analyser des statistiques

1. Quelle est la définition posée des violences ?

Les terminologies utilisées sont importantes et ne doivent pas être confondues. Ainsi une statistique du viol reprenant la définition légale ne considérera qu'une infime partie des violences sexuelles. Une statistique sur la violence domestique considérera au contraire les violences au sein du couple, mais aussi de la famille, sur des enfants ou des parents par exemple.

De plus, le choix des mots, désignant pourtant la même réalité, peut modifier les réponses. On obtient ainsi des réponses différentes si on demande aux personnes si elles ont subi un viol ou si on leur demande si elles ont subi une pénétration sexuelle sous la contrainte.

2. Quelles sont les réalités sociales qui se cachent derrière les chiffres ?

Malgré toutes ces précautions, il est important de comprendre qu'un chiffre ne peut jamais être pris comme un absolu. Il révèle une réalité sociale complexe qui doit être prise en compte.

3. Quelle est la méthode de récolte de donnée?

On peut différencier deux grandes méthodes de récoltes de statistiques : les études de prévalence et les statistiques criminelles. Selon les définitions les études de prévalence représentent un plus large panel de violences, celles-ci n'étant pas nécessairement reconnues par la loi. Les études peuvent cependant contenir des biais tant au niveau des personnes prenant le temps de répondre aux questions, qu'au niveau de la reconnaissance des violences. Les statistiques criminelles ont l'avantage de proposer une définition beaucoup plus claire des violences, puisqu'ancrée dans la loi. Celle-ci ne représente cependant pas l'entièreté des violences. On sait de plus que les plaintes ne représentent qu'une infime partie des violences réellement perpétrées.

4. Quel est le contexte entourant les violences ?

Aucune violence n'est justifiée, il convient cependant pour comprendre les rapports de pouvoir en jeu et comparer les chiffres de questionner le contexte dans lequel survient la violence. Celle-ci est-elle répétée ? Augmente-elle ? Quelles sont les conséquences / séquelles des violences ?

Si aucun contexte n'est proposé, il convient de comprendre que des réalités très différentes peuvent se regrouper sous les mêmes catégories.

Deux exemples de lecture de statistiques

Premier exemple

61% des auteurs de féminicides sont des étrangers

(Office Fédéral de la Statistique, 2021)

- Qui est regroupé derrière la terminologie « étrangers » ?
- De quels types de violences s'agit-il ?
- Comment ont-elles été récoltées ?
- Quelle réalité révèlent-elles ?

Analyse

Cette statistique ne veut pas nécessairement dire que les personnes de nationalité étrangère sont plus violentes, mais qu'elles arrivent plus que les autres aux stades de violences physiques et du féminicide avant de trouver de l'aide. Il s'agit d'une statistique policière. Elle regroupe donc uniquement les féminicides dans le cadre du couple, qui ont fait l'objet d'une enquête.

Il s'agit de faire attention à ne pas tomber dans des biais racistes. Selon l'OMS, le milieu et l'éducation doivent être pris en compte lorsque l'on parle de violence, mais pas seulement. Les facteurs personnels comme les traumatismes vécus, les facteurs sociaux et juridiques comme l'intégration, un statut de séjour incertain, ou encore la facilité à trouver de l'aide doivent aussi être pris en compte.

Second exemple

22% des femmes en Suisse ont subis des actes sexuels non-consentis

(Amnestiy international Suisse, gfs.bern 2019)

- Qui est regroupé derrière la terminologie « femmes » ?
- De quels types de violences s'agit-il ?
- Comment ont-elles été récoltées ?
- Quelle réalité révèlent-elles ?

Analyse

Derrière cette statistique se regroupent des réalités très différentes tant au niveau des actes subis que de la définition du consentement. Par exemple, une femme a pu estimer que son consentement n'est entravé que s'il y a contrainte physique, alors qu'une autre peut estimer que son consentement est entravé si elle a formulé oralement un refus ou si elle n'a pas formulé d'accord.

Il s'agit d'une étude de prévalence menée par Gsf.berne sous mandat d'Amnesty.

Une série de questions ont été posées regroupant 3 méthodes de récolte (téléphone, panel en ligne et participative en ligne). Les violences abordées n'ont donc pas forcément fait l'objet d'une plainte ou d'un suivi psychologique ce qui peut influencer le vocabulaire utilisée et la représentation des violences.

Une série de questions ont été posées abordant les actes sexuels non-consentis avec différents degrés de précision et de contextualisation.

Le chiffre de 22% est le nombre de réponses positives de femmes estimant avoir subi des actes sexuels non-consentis à partir de 16 ans. Aucune définition du consentement n'a été posée au préalable. Il regroupe donc les femmes qui estiment que leur propre définition du consentement a été entravée.

Ce livret a pu être mis en place
grâce au soutien de :



Impressum

Rédaction
Valérie Vuille

Édition
Aurélië Hofer

Design graphique
Vanessa Cojocarü

décadré
pour l'égalité dans les médias

rue de la Coulouvrenière 8
1204 Genève

info@decadree.com
www.decadree.com